

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 mai 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mai 2024 s'est réuni le Lundi 27 mai 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de MARTIN Dominique à NOSMAS Karen, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Pierre à P FEYRIT Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.15

**Convention de Partenariat entre la Ville de Marmande et l'association
« Marmande Kayak Nature »**

Dans le cadre des activités EPS pratiquées à l'école primaire, en partenariat très étroit avec l'Education Nationale, la Ville de Marmande, par le biais de ses éducateurs sportifs, participe à l'élaboration, à l'organisation et à l'encadrement de cycles pédagogiques Canoë Kayak.

De même, des séances à destination des enfants sont proposées lors des activités du « Ticket loisir ».

A ce titre, la Ville de Marmande sollicite l'association sportive « Marmande Kayak Nature » pour la mise à disposition d'installations sportives (local, vestiaires, douches) ainsi que de ses différents matériels (kayaks, canoës, pagaies, gilets, casques).

La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le versement d'une aide financière couvrant les frais engagés par l'association, d'un montant de 800 € au titre de l'année 2024.

Il convient d'établir une convention de partenariat qui a pour objectif de définir les engagements des deux parties (Ville de Marmande et Marmande Kayak Nature).

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de conclure une convention de partenariat avec l'association « Marmande Kayak Nature »
- Attribue** une aide financière à l'association « Marmande Kayak Nature » d'un montant de 800 €
- Dit** que le montant de celle-ci sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2024 nature 65748
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mai 2024

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30/05/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 30/05/2024

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

